



DERNIÈRE LIGNE DROITE

SIGNEZ

ET FAITES SIGNER LA PÉTITION **FO** EN LIGNE !

A **FO DGFIP**, nous défendons une double revendication qui nous est spécifique :

- ✗ Le droit au retour (affectation des promus contrôleurs dans leur département d'origine)
- ✗ deux véritables mouvements de mutation annuels

Accès à la pétition : [ici](#)

Mutations : tout le monde peut être, un jour ou l'autre, concerné directement ou indirectement par ces mesures y compris, par exemple, les personnels d'encadrement, dans la mesure où tout ce qui peut améliorer la situation personnelle de leurs collaborateurs a une incidence sur leur rôle de « manager ».

De même, il ne suffit pas de demander une mutation pour être impacté par cette mesure, mais simplement subir un sous effectif dans un service au 01/12/n et devoir attendre le 01/09/n+1 pour voir arriver un collègue alors qu'il serait possible de pourvoir la vacance d'emploi au 1er mars ou 1er avril !

Droit au retour : il suffit de regarder le nombre de postulants en FF dans les départements dits "fermés" pour constater une inégalité flagrante de traitement entre un agent de BAYONNE et un agent d'ARGENTEUIL sans discrimination géographique, bien entendu ! Les agents du 64 étant à peu près certains de ne pas rentrer dans leur département, hésiteront beaucoup plus à postuler.

Pour les agents de la filière gestion publique, il s'agit tout simplement de la suppression d'un droit acquis ...

Parlez-en autour de vous !

BEZARD, VOUS AVEZ DIT BEZARD ?

Nous vous l'annonçons dans notre n°42, le Directeur Général faisait son tour de piste en Loire-Atlantique le mardi 23 octobre : visite de l'accueil Jules Verne, entretien avec les OS, puis rencontre avec les agents du PRS et des Fonds Européens.

Qu'en dire ? Il a le verbe facile notre nouveau DG ! Faut dire que ce n'est pas n'importe qui ... Sorti major de sa promotion à Polytechnique, il est aussi énarque (major de la promotion Michel de Montaigne 1986-1988).

IGF, il a été directeur adjoint de Christian SAUTTER à l'Economie (*celui-là même qui a "sauté" sous la pression de la mobilisation des agents des Finances!*), puis conseiller au cabinet du 1er ministre Lionel JOSPIN.

Il a ensuite œuvré au sein de de l'Agence des Participations de l'État puis auprès de l'Ambassadeur de France en Chine.

Il a l'air de croire en ce qu'il dit. Il refuse par contre d'entendre que nous vivons une triste continuité de ce qui a été fait par son prédécesseur. Pourquoi? Parce qu'il a réussi à faire baisser de 400 emplois, les intentions de suppressions de postes. A **FO**, nous lui avons fait remarquer que

supprimer aujourd'hui 2053 emplois dans la situation de tensions des services et de sous-effectifs, cela n'a rien d'anodin ..et cela n'a plus à voir avec les suppressions qui étaient programmées il y a encore 5 ou 10 ans ! Comme on l'entend souvent dans la bouche de nos collègues, *on est en train d'attaquer l'os !*

Nous avons également longuement insisté sur la réglementation (que nous n'avons même plus le temps de *digérer!*) et le manque d'appui ressenti par les agents d'un point de vue technique (le management et le suivi des indicateurs étant souvent chronophage pour l'encadrement...). Nous lui avons également dit que être écoutés c'est bien, mais être entendus c'est mieux! Il compte regagner la confiance des personnels; il a du travail sur la planche après les méfaits



des DOS, des GEM et Cie

Le compte-rendu complet de l'Intersyndicale est sur notre site ainsi que les interventions lues en séance.

JOUR DE CARENCE

La Mutualité Fonction Publique (MFP) et 5 organisations syndicales de fonctionnaires demandent, d'une seule et même voix, le retrait de la journée de carence dans la fonction publique. Ils ont choisi d'interpeller Mme Marylise Lebranchu dans une lettre commune, intitulée "*Délai de carence en cas d'arrêt maladie des agents publics : coupables d'être malades ?*"

La MFP et 5 organisations syndicales qualifient en effet cette mesure de « *injuste, nuisible, inéquitable, insidieuse et stigmatisante* ».

L'adoption de l'article 105 de la Loi de Finances 2012 - qui instaure un jour de carence dans la fonction publique - s'est faite sans dialogue social et malgré l'opposition des sénateurs.

L'équité privé-public visée n'est pas rétablie puisque plus des 2/3 des salariés du privé en arrêt maladie bénéficient de la prise en charge intégrale de leurs 3 jours de carence grâce aux conventions collectives ou aux accords d'entreprises.

L'économie générée par ce délai de carence revient à l'employeur public et ne résout pas les problèmes de déficit de la Sécurité sociale.

Cette mesure pèse doublement sur les fonctionnaires dont les rémunérations ont été gelées et dont la protection sociale n'est financée que très faiblement par l'Etat employeur.

Depuis décembre 2011, la MFP se mobilise et argumente afin que le gouvernement revienne sur cet article 105 de la loi de Finances 2012. Avec l'examen du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale et de la loi de Finances 2013, la MFP espère obtenir gain de cause avec les organisations syndicales impliquées. Défendre la protection sociale des agents de la fonction publique passe notamment par l'abandon du jour de carence en cas d'arrêt de travail.

